

[ORANGE] RESTAURATION CHEZ ORANGE : Ne vous faites pas rouler dans la farine !

En 2019, création de la restauration mutualisée !

Depuis 2019 :

En 2019, création de la restauration mutualisée !

- 8,6 millions de repas pour moins de 5 euros en moyenne
- 12,9 millions de titres restaurant (7,8 millions pour les télétravailleurs)
- 6,2 millions d'indemnités COVID (Versées sur le bulletin de salaire)

4 salariés sur 5 plébiscitent la restauration mutualisée (Sondage annuel avec 13 232 répondants en 2023)

LES PRINCIPALES ACTIONS RÉALISÉES

- Proposer un repas avec un coût raisonnable et sans mauvaise surprise à 5 euros
- Délivrer une offre de restauration adaptée aux besoins des salariés (bio, local)
- Financer l'aménagement d'espaces de restauration sur les nouveaux campus
- Revaloriser la valeur des titres restaurants (TR) de plus de 24% depuis 2020
- Enlever les conditions de distance pour l'attribution des TR aux télétravailleurs
- Augmenter la subvention pour limiter l'impact de l'inflation

Notre retour sur les "infix" distillées par une organisation syndicale qui aime réécrire les histoires...

- *Depuis le nouvel Accord ASC restauration (mai 2019), la restauration mutualisée n'a jamais été condamnée. Inversement, la CFE CGC et ses 2 CSEE associés ont été condamnés à 4 reprises (*).*
- *Le CSEE OFS a été condamné en 2022 à verser 2,1 millions d'euros d'impayés à la restauration mutualisée.*
- *Depuis 2019, en refusant d'adhérer à la restauration mutualisée, 2 CSE privent de nombreux salariés d'une restauration plus pratique, économique, saine, et équilibrée.*
- *De plus, la gestion des deux uniques cantines (Stadium et Calydon) reprise sous la gouvernance de cette organisation se révèle catastrophique avec un restaurant trop peu fréquenté et un autre où le prestataire jette l'éponge à la fin de l'année.*
- *La cour d'appel de Paris démontait en 2022 l'argument de la CFE-CGC selon laquelle la « gestion financière était opaque » et ajoutait même que ce syndicat « se contredisait lui-même ».*

Certains écrits nous sont parvenus récemment et même si nos valeurs et notre ADN ne sont pas dans la surenchère et la judiciarisation à tout prix, la CFDT se réserve le droit d'ester en justice pour diffamation.

(*) nous tenons les jugements à disposition des salariés.

En 2023, faites le bon choix et votez CFDT !

RESTAURATION CHEZ ORANGE : Ne vous faites pas rouler dans la farine !

Documents

[En 2019, création de la restauration mutualisée !](#)